

A l'attention de tous les parents d'élèves, lycéens et étudiants,

Mesdames, Messieurs,

Le fonctionnement du restaurant scolaire est basé sur le principe de la réservation des repas. Le principe est simple : tout repas pris devra être, au préalable, réservé.

La réservation se fera par le biais de l'application [Myturboself](#) accessible soit depuis un ordinateur (lien sur le site internet du lycée) soit depuis un smartphone. Lors de la création du compte (première connexion), il est impératif que l'adresse mail renseignée corresponde strictement à celle indiquée dans le dossier d'inscription.

**La réservation peut s'effectuer jusqu'à 1 mois à l'avance. Pour une gestion optimale du service restauration (les commandes de denrées se prévoient dans ce délai et la confection des repas débute à 6h du matin) nous vous demandons de réserver les repas au minimum une semaine à l'avance. Il sera cependant toujours possible de réserver ou annuler une réservation jusqu'à jusqu'à 9h du matin pour le repas du jour même.**

**Aussi, comme il est cuisiné, tout repas réservé sera facturé.** Par exemple, si un élève quitte l'établissement dans la matinée pour cause d'annulation d'un cours, **la réservation d'un repas non annulée avant 9h sera facturée même si le repas n'est pas consommé.**

Par ailleurs, pour pouvoir réserver, il est impératif de disposer du crédit correspondant sur votre compte [Myturboself](#).

De plus, le badge [Myturboself](#) reste obligatoire pour le passage au self et l'obtention d'un plateau. Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des différentes situations qui pourraient se produire.

Nous souhaitons une très bonne rentrée aux élèves et étudiants,

## PRINCIPE DE L'UTILISATION DU SYSTÈME TURBOSELF POUR LE PASSAGE AU SELF

Je télécharge l'application [Myturboself](#)

Ou

je me connecte depuis un ordinateur  
(voir site du lycée : <https://lyceevictorhugo-hennebont.com/>  
⇒ lien « paiement cantine »)



### A. UTILISATION NORMALE :

J'ai réservé mon repas, la veille ou plusieurs jours avant, sur l'application Turboself ou sur la borne (cartablerie).

Je passe mon badge au distributeur de plateaux qui m'en délivre un



### B. J'AI OUBLIE MON BADGE :

#### 1. Je prends un ticket à la borne dédiée (cartablerie)

- Maximum 2 fois par semaine
- Code à retirer au service gestion

#### 2. J'ai déjà pris 2 fois un ticket dans la semaine

- Je passe en fin de service (en cas de perte, achat d'un nouveau badge au service gestion)

### C. JE N'AI PAS RESERVE MON REPAS AVANT 9H00 :

- Je passe à la fin du service

### D. JE N'AI PAS RESERVE ET MON SOLDE EST INSUFFISANT :

- Je passe à la fin du service
- J'approvisionne mon compte au plus vite
  - ✓ via l'application [Myturboself](#)
  - ✓ via le site internet du [lycée VH](#)
  - ✓ en espèces ou par chèque au service gestion

## FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Pour pouvoir accéder au restaurant scolaire les élèves doivent avoir **chargé leur carte et réservé leur repas**. La carte est fournie gratuitement par l'établissement. Elle est valable pour la durée de la scolarité au lycée.



### Pour connaître votre tarif en 2025



1. Vous **devez** vous inscrire **ou vous \*réinscrire** sur le portail Région ([bretagne.bzh/dansmonlycee](http://bretagne.bzh/dansmonlycee)) à partir du 3 juin 2025.
2. Un tarif repas à la PRESTATION vous sera attribué, en fonction de votre quotient familial.

\*sont concernés, **TOUS** les élèves, y compris ceux déjà inscrits en 2024-2025

Pour créditer la carte, le lycée propose plusieurs moyens de paiement :



- Télèpaiement (**à privilégier**) - carte bancaire - **30 € minimum**

Crédit du compte repas directement en ligne par carte bancaire via le site internet du lycée et/ou **consultation du solde** du compte et de l'historique des mouvements.

- **Par chèque**, établi à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée VICTOR HUGO, déposé dans une boîte aux lettres située au service gestion ou transmis par courrier.

**ATTENTION ! Indiquer obligatoirement au dos du chèque : NOM, Prénom, n° de carte.**

- En espèces au service gestion-comptabilité.

Par mesure de sécurité, la carte n'autorise qu'un seul passage par élève et par jour.

### Informations complémentaires

**Elèves boursiers** : Les bourses sont versées directement aux familles à la fin de chaque trimestre (décembre, mars et juin) ou, le cas échéant, virées au crédit du compte restauration.

**Fond social lycéen** : En cas de difficultés financières, les familles peuvent solliciter une aide auprès du service de gestion-comptabilité.

Les familles dont le revenu est égal ou inférieur au seuil de pauvreté INSEE bénéficient de la gratuité des repas après déduction des éventuelles bourses, dans la limite des crédits disponibles.



### IMPORTANT

Tous les élèves inscrits au Lycée VICTOR HUGO à la rentrée 2025 doivent, s'ils souhaitent leur repas au restaurant scolaire le jour de la rentrée, créditer leur compte :



1. Soit **par télèpaiement** (accès au service sur le site internet du lycée en cliquant sur ou sur l'application TURBO SELF - à partir du mercredi 28 août) - à privilégier
2. Soit en joignant un **chèque de 20 € minimum à déposer au service gestion**.